

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

Rapprochement des institutions diaconales, motion des Églises réformées Berne-Jura- Soleure et d'autres Églises des 7 et 8 novembre 2011 (Motion Diaconie) : rapport sur la mise en œuvre de la conférence « Diaconie Suisse », réponse du Conseil

Propositions

1. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la conférence « Diaconie Suisse ».
2. L'Assemblée des délégués classe la motion « concernant le rapprochement des institutions diaconales ».

Berne, le 28 mars 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

Lors de sa session des 2 et 3 novembre 2014, l'Assemblée des délégués de la FEPS a recommandé la mise en œuvre des propositions de mesures du modèle « Diaconie Suisse ». Elle a demandé qu'un rapport soit établi pour l'Assemblée des délégués à l'issue de la mise en œuvre. C'est ce rapport qui lui est désormais présenté.

1 De la « Motion Diaconie » à la Conférence « Diaconie Suisse » – les travaux de mise en œuvre

1.1 Contexte et motifs ayant amené la « Motion Diaconie »

Lors de l'AD d'automne 2011, plusieurs Églises cantonales ont déposé la motion « concernant le rapprochement des institutions diaconales » (« Motion Diaconie »). À cette époque, la situation des institutions de diaconie au niveau national et des régions linguistiques était devenue très confuse. En raison de bouleversements institutionnels – certaines organisations diaconales avaient cessé leur activité, d'autres avaient été créées –, il était devenu de plus en plus difficile de distinguer dans cet ensemble quelles institutions exécutaient quelle tâche et avec quel mandat. Les motionnaires avaient donc demandé que le Conseil de la FEPS se penche sur ce problème et, sur la base d'une analyse générale des institutions diaconales, propose à l'Assemblée des délégués des mesures visant à rapprocher et à améliorer la coordination de ces institutions.

Le Conseil de la FEPS a alors mis en place un groupe de pilotage réunissant les principaux acteurs de la diaconie. Dans un premier temps, ce groupe a élaboré un rapport d'analyse (<https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/media/pdf/bulletin/2013-1/Analysebericht%20A4%20fr.pdf>), puis il a proposé sur cette base un rapport sur un modèle que le Conseil, après deux lectures, a présenté à l'Assemblée des délégués d'automne 2014 (https://www.kirchenbund.ch/sites/default/files/AV/2014/08_rapprochement_des_institutions_diaconales.pdf).

1.2 La mise en œuvre du rapport

Le modèle de rapprochement des structures diaconales présenté dans le rapport a convaincu les délégués. Ils l'ont approuvé à l'unanimité et ont chargé le Conseil de mettre en œuvre les mesures proposées. Le Conseil a ainsi prolongé le mandat du groupe de pilotage et l'a chargé d'assurer la mise en œuvre du projet sous forme de trois sous-projets :

1. Définition de la forme juridique de la nouvelle entité (organisation indépendante, conférence de la FEPS, ou autre) ;
2. Organisation du regroupement des trois organisations et projets existants (Conférence de diaconie, Conférence du diaconat suisse alémanique, projet de la KIKO diakonie.ch) ;
3. Composition des nouveaux organes.

Dans le cadre de ces travaux de mise en œuvre, le Conseil de la FEPS a, sur proposition du groupe de pilotage, décidé à fin 2015 de donner à la future entité issue de ce regroupement la forme d'une conférence de la FEPS. Après deux lectures, il a donc arrêté au 1.1.2017 la mise en vigueur de l'ordonnance sur la Conférence.

Entre-temps, il s'est agi de réunir les trois organisations et projets de diaconie sous le toit de la conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS. Il a fallu pour cela négocier avec les responsables respectifs le déroulement de cette intégration et les modalités du transfert des

ressources financières existantes (respectivement restant à fixer) dans la nouvelle organisation faîtière.

Les travaux correspondants ont été achevés à fin 2016. En janvier 2017, le coup d'envoi a été donné et la nouvelle conférence « Diaconie Suisse » a pu commencer ses activités.

2 La conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS : mandat, organisation et activités

2.1 Mandat et structures de la conférence « Diaconie Suisse » selon l'ordonnance

Le mandat de la conférence « Diaconie Suisse » défini par l'ordonnance comprend huit points (cf. encadré ci-dessous).

Les huit tâches mentionnées se basent sur la conception générale de la nouvelle structure faîtière diaconale élaborée dans le cadre de la « Motion diaconie » ; elles comprennent aussi bien de nouvelles tâches (notamment d. plate-forme d'information et e. dialogue avec les milieux de la recherche) que la poursuite de tâches assumées auparavant par les institutions préexistantes (notamment c. échange d'expérience, f. maintien à jour des exigences minimales relatives aux services socio-diaconaux et g. coordination d'offres de formation continue).

Ordonnance concernant la conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS (extrait) : art. 2, Mandat

La conférence « Diaconie Suisse » de la FEPS est active dans les domaines de prestations définis dans le rapport « Diaconie Suisse » du 10 septembre 2014 soumis à l'AD, à savoir, elle

- a. traite des questions stratégiques relatives au positionnement de l'action diaconale des Églises au sein des Églises et dans la société civile ;
- b. prend position, après concertation avec le Conseil, sur des questions actuelles de politique sociale et sociétale ;
- c. crée à intervalles réguliers des lieux d'échange d'expérience sur les préoccupations et les projets diaconaux dans les paroisses, les Églises et les œuvres ;
- d. entretient une plateforme d'information centrale sur l'actualité et les bases de l'action diaconale ;
- e. cultive le dialogue avec le milieu de la recherche académique sur la diaconie ;
- f. promeut les services socio-diaconaux dans les Églises cantonales et veille au maintien à jour des exigences minimales relatives à ces services, à l'autorisation d'exercer un service socio-diaconal et à la tenue de la liste des formations reconnues en Suisse alémanique ;
- g. coordonne et promeut, en collaboration avec les organisations partenaires, les offres de formation continue du domaine de la diaconie ;
- h. entretient les contacts avec des réseaux de diaconie au niveau européen.

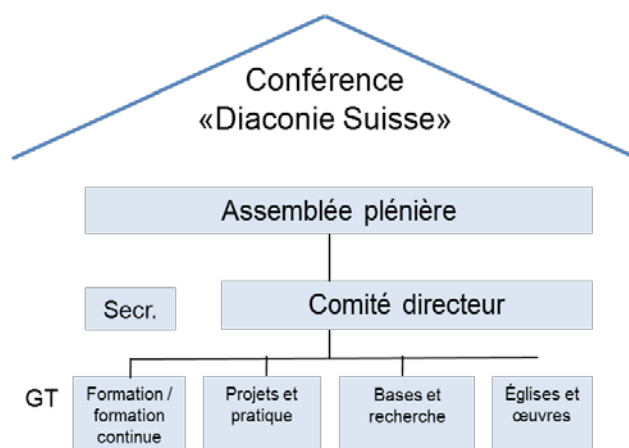
Pour la réalisation de ces tâches, l'ordonnance de la Conférence « Diaconie Suisse » prévoit une structure d'organisation à trois niveaux :

L'*assemblée plénière* est composée de membres des conseils d'Église et des conseils synodaux des Églises membres de la FEPS en charge de la diaconie. Elle a été volontairement créée sur le modèle des conférences cantonales politiques (cf. conférences du secteur de la santé ou des directeurs des affaires sociales).

Le *comité directeur* est responsable de la gestion de la conférence ; il se compose pour moitié de membres de l'assemblée plénière et pour moitié des directions des groupes de travail.

Conformément à la décision de l'AD, quatre *groupes de travail* chargés de la préparation des thématiques sont constitués ; des spécialistes des Églises membres, des institutions diaconales et des œuvres y apportent leur contribution à l'accomplissement du mandat de la conférence.

Le *secrétariat* est responsable de l'accompagnement des organes de la conférence (travail de fond et tâches administratives) et de l'animation du portail « diaconie.ch ». Comme pour la précédente Conférence Diaconie, ces prestations sont assurées par le secrétariat de la FEPS.



3 Activités et principaux axes de travail de la conférence « Diaconie Suisse »

3.1 Lancement de la conférence : occupation des charges, commencement des travaux

- Les anciennes institutions diaconales comprenaient pas moins de 150 fonctions au total. Dans les structures de la conférence « Diaconie Suisse », ce nombre a été réduit de plus de la moitié à environ 70. Les premiers travaux de la conférence en 2017 ont consisté à pourvoir les différents organes de la conférence : les Églises cantonales ont mandaté les membres de leurs exécutifs en charge de la diaconie pour siéger à l'*assemblée plénière* ; par ailleurs, à la suite d'un appel lancé, de nombreuses personnes issues des Églises, d'institutions de formation et d'œuvres ont manifesté leur intérêt à collaborer au sein de la conférence, de sorte que tous les groupes de travail ont pu être formés avec des spécialistes chevronnés.

- Parallèlement à la composition des organes de la Conférence, le début de l'année 2017 a également été consacré au lancement des activités concrètes de la conférence. Parmi celles-ci figurait en particulier la reprise et la poursuite des activités de l'ancienne *Conférence du diaconat suisse alémanique (DDK)*. La révision totale requise à cet effet de l'ancien document fondamental de la DDK, l'« Übereinkunft sozial-diakonische Dienste » (accord sur les services socio-diaconaux) ayant été approuvée au premier semestre 2017 par l'ensemble des directions d'Églises et synodes de Suisse alémanique, les anciennes activités de la DDK ont pu être reprises sans interruption et poursuivies par la Conférence.

3.2 Principaux axes de travail

Les organes de la conférence « Diaconie Suisse », avec le soutien du secrétariat, déploient une intense activité et traitent de questions touchant aux huit éléments du mandat de la Conférence. Voici à titre d'exemple quelques-uns des principaux axes de travail :

- La conférence « Diaconie Suisse » a repris le mandat de promouvoir « les services diaconaux et [de] veille[r] au maintien à jour des exigences minimales relatives à ces services » (cf. ordonnance ci-dessus, art. 2, let. f. Sur la base de ce mandat, l'assemblée plénière de la conférence a lancé l'enquête « Diakonie und Diakonat in den Kantonalkirchen » (en allemand seulement), au sujet de laquelle on peut retenir les points suivants : en raison des grandes différences dans l'application des exigences minimales relatives à la formation professionnelle socio-diaconale au sein des Églises alémaniques et des différentes compréhensions du ministère socio-diaconal dans les Églises cantonales, les acteurs ont estimé qu'il convenait d'établir une vue d'ensemble de la situation de la diaconie dans les Églises cantonales en procédant à une enquête empirique. Les résultats, présentés lors de l'assemblée plénière du 19 novembre 2018, montrent que pas moins de trois conceptions différentes du ministère socio-diaconal prévalent dans les Églises alémaniques. Dans divers cantons, les collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux exercent leur fonction en tant que ministres consacrés, membres de la direction d'Église (conception similaire à celle des diacres en Suisse romande) ; dans d'autres cantons, ils sont mandatés pour exercer une tâche sociale spécialisée ; enfin, une troisième catégorie de cantons n'a pas élaboré de concept pour la fonction de collaborateur socio-diaconal. La discussion des résultats de l'enquête se poursuivra ces prochaines années au sein de la Conférence.

- Des exemples de bonnes pratiques diaconales sont présentés et échangés à différents niveaux de la Conférence. En outre, les organes de la conférence s'efforcent de faire connaître aux Églises cantonales et aux paroisses les nouveaux défis de la politique sociale et les nouvelles approches diaconales. Dans ce contexte, le groupe de travail « Projets et pratique » se penche depuis un certain temps déjà sur le modèle des « communautés bienveillantes » (« caring communities »). Sous ce titre, des paroisses, en collaboration avec des organisations partenaires, tentent de développer dans des villes et des quartiers une nouvelle culture du soin s'inscrivant dans une démarche de proximité, une culture qui mette au centre le bien-être de tous les membres de la communauté et dans laquelle chacune et chacun assume ses responsabilités. Un colloque national bilingue sera consacré à ce thème en novembre 2019 à Bienne.

Les principales tâches des autres groupes de travail peuvent être résumées comme suit : le GT « Formation et formation continue » a traité de différentes questions touchant à la reconnaissance intercantonale (ordinaire et extraordinaire) des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux. Les membres du GT « Bases et recherche » ont répertorié les défis sociaux qu'ils ont jugés déterminants pour l'avenir. Les membres du GT « Églises et œuvres » se sont penchés sur les stratégies des Églises cantonales et des œuvres diaconales représentées dans le GT.

- Avec le portail spécialisé « diaconie.ch » – « diakonie.ch » financé par la Conférence des Églises de Suisse alémanique (KIKO), la conférence « Diaconie Suisse » a été chargée de créer une plate-forme en ligne largement reconnue destinée à la publication d'informations de base et de nouvelles d'actualité de la diaconie ecclésiale. La plate-forme a pour vocation de traiter de débats de société importants pour la diaconie et de permettre aux personnes engagées dans le diaconat au sein des paroisses de se procurer rapidement et sans détours des informations spécialisées.

Le portail bilingue a été mis en service en 2017 et est devenu entre-temps un important guichet où les personnes intéressées des Églises cantonales et des paroisses peuvent obtenir des

informations essentielles et des idées pour leur action diaconale. Il donne régulièrement des informations sur des nouveautés et des questions prioritaires de la diaconie, de la société civile et de la politique, et propose aux actrices et acteurs de la diaconie un grand nombre de projets et matériaux intéressants ; en outre, les personnes intéressées par cette profession y trouvent des informations de base sur la formation et la formation continue dans le domaine diaconal. Les chiffres d'utilisation très réjouissants montrent que le portail spécialisé s'est rapidement implanté dans le paysage diaconal. Le portail diaconie.ch est aujourd'hui incontestablement le n°1 sur Internet pour les questions touchant à la diaconie en Suisse.

4 Appréciations et perspectives

4.1 Évaluation

Après la diaconie, la FEPS travaille désormais sur d'autres projets de mutualisation menés sur mandat de l'Assemblée des délégués ou lancés par le Conseil ; la restructuration du paysage diaconal est souvent considérée comme un projet pilote pour ces autres processus de rapprochement.

Selon les réactions des personnes concernées, les travaux sur ce projet pilote « Conférence Diaconie Suisse » ont pris un très bon départ au cours des deux premières années. De bonnes expériences ont été faites aussi bien avec les différents éléments constitutifs de la Conférence qu'avec leurs prestations. Les aspects positifs suivants peuvent être relevés :

- *Nouvelle constitution : en accord avec le mandat et les objectifs de législation*

L'objectif lié à la « Motion Diaconie » de regrouper les institutions diaconales au sein d'une conférence rattachée à la FEPS est conforme aux dispositions de la nouvelle constitution ; cette dernière stipule que la diaconie relève de la mission – la proclamation de l'Évangile – de l'EERS (cf. § 2, al. 2 : « Elle le proclame par ... la diaconie et l'accompagnement spirituel ... ») ainsi qu'aux objectifs de législation 2019-2022 (cf. objectif 9 : « L'Église évangélique réformée de Suisse est proche des gens par la diaconie et l'aumônerie » avec les mesures à cet effet). Ces bases normatives de la FEPS, respectivement de la future EERS donnent une large assise à l'action de la conférence « Diaconie Suisse ».

- *Effets : la conférence « Diaconie Suisse » accroît la visibilité de la diaconie*

Il ressort des réactions des Églises et des paroisses que la conférence « Diaconie Suisse » contribue à améliorer notablement l'implantation et la visibilité de la diaconie dans les Églises et les paroisses. La Conférence et le portail qui lui est étroitement associé confèrent un « visage » attrayant à la diaconie dans les Églises réformées. Selon l'expérience des personnes concernées, ce visage attrayant doit beaucoup au portail bilingue, qui ne sert pas seulement d'organe d'information de la conférence, mais contribue aussi à faire connaître de multiples façons les engagements sociaux des Églises, et apporte aux acteurs de la diaconie un précieux soutien dans l'accomplissement de leur activité.

Un autre aspect étroitement lié à la visibilité de la Conférence est son attractivité : « Diaconie Suisse » a déjà développé un certain rayonnement qui s'étend également à des domaines apparentés de l'action ecclésiale. Ainsi, différents groupements ont exprimé le souhait de coopérer avec la Conférence (demande de possibilités de publication, collaboration thématique, etc.).

- *Efficacité et efficience : les services diaconaux fournis par un « guichet unique »*

« Diaconie Suisse » représente le premier résultat des récents efforts de mutualisation entrepris par les Églises réformées. L'un des objectifs était de regrouper les anciennes organisations de telle sorte que l'action diaconale puisse être accomplie au niveau national depuis un « guichet unique ». Les représentantes et représentants des Églises cantonales

promouvent la formation et la formation continue, lancent des thèmes et des projets diaconaux et assurent le lien avec les œuvres diaconales.

Selon les personnes concernées, cet objectif est atteint : les organes de la conférence « Diaconie Suisse » constituent le lieu reconnu où sont traitées les questions importantes de la diaconie. En même temps, la Conférence peut contribuer à une prise de conscience commune des nombreuses facettes de l'action diaconale dans les Églises et les paroisses.

- Structures : les avantages de la forme d'organisation choisie

La conférence « Diaconie Suisse » a pour fondement l'assemblée plénière, où sont représentés les membres des exécutifs des Églises membres en charge de la diaconie ; elle est ainsi organisée de manière similaire aux conférences cantonales politiques (comme les conférences du secteur de la santé ou des directeurs des affaires sociales). Si dans les anciens organes, les personnes représentées variaient (membres d'exécutif, spécialistes, collaboratrices et collaborateurs de paroisse, représentantes et représentants du secteur de la formation, etc.), la représentation forte et exclusivement issue de la politique ecclésiale au sein de l'assemblée plénière a fait ses preuves. Les sujets peuvent ainsi être directement discutés à un niveau élevé de la politique ecclésiale.

Il faut relever par ailleurs que les anciennes organisations diaconales n'avaient prévu que des taux d'activité réduits pour le soutien administratif de leurs organes ; toute la préparation des dossiers était assumée par les membres des comités respectifs. Les acteurs de la Conférence Diaconie Suisse confirment que les activités de la conférence connaissent une indéniable « professionnalisation », notamment grâce aux synergies produites par la mutualisation ; cela a permis d'augmenter le temps de travail du secrétariat et surtout de lui conférer une responsabilité thématique également.

4.2 Défis, perspectives

La conférence « Diaconie Suisse » est toutefois confrontée à divers défis. Si elle a connu un bon départ en tant que « projet pilote » pour les efforts de mutualisation entrepris par la FEPS, certains aspects doivent être pris en compte pour pouvoir continuer à garantir le bon fonctionnement futur de la Conférence.

- Engagement des Églises cantonales et d'autres institutions concernées

De nombreux spécialistes de la diaconie issus des Églises cantonales, d'institutions de formation et d'institutions diaconales s'engagent au sein des organes de la conférence. C'est en grande partie grâce à leurs connaissances que les sujets peuvent y être débattus de manière compétente. Le succès du travail de la Conférence dépend donc dans une mesure non négligeable de l'engagement de ces personnes intéressées et qualifiées. Il convient de rendre hommage à cet engagement auquel nous devons beaucoup. Et il faut continuer de veiller à ce que les activités dans les organes de la conférence soient attrayantes et enrichissantes pour leurs membres et soutenir l'engagement des personnes concernées.

- Financement à long terme

Dans la phase initiale, le financement de la conférence était respectivement assuré par des fonds de la FEPS (affectés précédemment à la Conférence Diaconie), de l'accord sur les services socio-diaconaux (« Übereinkunft sozial-diakonische Dienste ») (ex-DDK) et de la KIKO (financement de départ de diaconie.ch).

Si les deux premières sources de financement sont axées sur le long terme, le financement futur du portail spécialisé n'est pas assuré. Le portail est apprécié par un large public et suscite des échos très positifs qui soulignent sa haute qualité et montrent qu'il est considéré aujourd'hui comme un outil indispensable pour le travail socio-diaconal dans les Églises ; mais malgré cette appréciation, la consolidation financière du portail reste un enjeu important.